



Réf. : ESup/CC

Luxembourg, le 24/06/2015

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi modifiée du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur;

Vu le règlement grand-ducal du 3 décembre 1963 fixant la composition et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 2 de la loi modifiée du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur, ainsi que la tenue du registre des diplômes;

Vu la demande présentée en date du 11/03/2015 par Monsieur Mihaly KUDRJAVCEV, né le 18/09/1973 à Moscow et les pièces produites à l'appui de cette demande;

Vu le diplôme délivré au requérant par la 'Russische ökonomische Akademie G. W. Plechanov' en octobre 2000 et lui conférant le titre de 'Doktor der Ökonomischen Wissenschaften';

Considérant que le présent titre peut être classé selon le niveau 5<sup>o</sup> conformément à l'article 6 de la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles et b) de la prestation temporaire de service.

Vu l'avis de la commission des titres en date du 16/06/2015;

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup> . - Le titre de '*Doktor der Ökonomischen Wissenschaften*' de Monsieur Mihaly KUDRJAVCEV est inscrit au registre des diplômes prévu à l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.  
Le titre à porter par Monsieur Mihaly KUDRJAVCEV est:

*'Doktor der Ökonomischen Wissenschaften'* .

Art. 2. - Le présent arrêté sera expédié à l'intéressé pour lui servir de titre.

Pour le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Marc HANSEN  
Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche

